

Mesures de guerre—Loi

L'honorable député de Winnipeg devrait quand même réaliser qu'il est toujours plus facile d'être très vertueux après et de dire: Je vous l'avais dit, regardez ce qui est arrivé. La décision qu'il fallait prendre ce soir-là était différente. L'atmosphère était différente. Et je voudrais lui rappeler que ce n'est pas l'armée qui a été envoyée au Québec: C'est que l'armée était déjà au Québec.

Et moi ma crainte c'était de voir se répéter les événements de Kent University où les jeunes provoquaient l'armée, et quand on connaît la fidélité et la loyauté de l'armée, c'étaient des gens du Royal 22^e Régiment qui étaient là. Ce n'était pas des régiments anglophones, et ils étaient là pour s'assurer de faire leur devoir. Et toute ma vie j'aurais regretté que des incidents sanglants se soient produits. Et ça c'était le grand débat qui se poursuivait à l'intérieur de notre caucus, plus particulièrement le caucus du Québec, à savoir si on devait oui ou non... Mais quand on pensait à ce qui pourrait arriver on s'est dit c'est écoeurant. Et je le dis, c'est écoeurant, mais on va être obligé de faire quelque chose qu'on n'aime pas. Pourquoi? Parce qu'il n'y a rien d'autre dans les statuts. Et je terminerai gentiment en disant qu'on doit remercier le député de mettre au moins ce sujet pour discussion.

Si cela pouvait accélérer le débat pour qu'on puisse un jour, monsieur le Président, vous qui êtes un esprit très connu dans le monde juridique, eh bien, si on peut arriver à avoir enfin une loi qui soit tout ce que l'honorable députée de Capilano (M^{me} Collins) et tous les autres... Mais je vous dis une chose, monsieur le Président, et je dis à mes amis du NPD que si vous pensez que c'est une chose facile que d'avoir une loi sur laquelle nous allons nous entendre, c'était cela le débat de 1970, et depuis ce temps-là. Nous n'aimons pas la Loi sur les mesures de guerre, nous n'acceptons pas que ce soit la seule loi qui soit dans les statuts, mais quand on cherche ce qui pourrait la remplacer, et si les honorables députés du Nouveau parti démocratique ont des suggestions à faire, même 17 ans plus tard, je serais très heureux de les entendre parce qu'enfin on pourrait arriver avec une loi plus intelligente, qui respecte mieux l'esprit nouveau du Canada depuis la charte des droits humains, qui respecte mieux ce que nous voulons tous défendre.

Donc, je conclus. Je regrette que nous ayons dû passer cette loi. Je dis à ceux qui ont été arrêtés, et je les connais encore mieux que l'honorable députée. Plusieurs sont devenus d'ailleurs des hommes et des femmes politiques depuis ce temps-là, je regrette qu'ils aient eu à subir l'assaut des forces policières qui ont abusé d'une loi que nous leur avions donnée—je le dis, qui ont abusé en arrêtant n'importe qui. Mais là le Parlement ne pouvait plus agir parce qu'on leur avait permis de faire cette chose.

Alors je vous dis, monsieur le Président, que la raison pour laquelle je participe c'est que je ne voudrais pas qu'un seul

parti politique essaie de refaire l'histoire dans un si court espace de temps, et je souhaite que nous puissions un jour revenir sur cette question parce qu'un jour il faudra bien connaître tous les tenants et aboutissants de ce malheureux débat qui a été tenu à cette époque, en 1970, et qui a donné les événements que l'on connaît.

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le témoignage que vient de nous donner le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) prouve bien que nous sommes tous ici pour servir du mieux que l'on peut la population canadienne qui nous a élus.

Compte tenu, monsieur le Président, des quelques minutes qui me restent, j'aimerais peut-être m'attarder sur ce que j'aimerais trouver dans une loi qui pourrait remplacer la Loi sur les mesures de guerre.

Cette loi sur les mesures de guerre devrait, à mon sens, être remplacée par une loi qui s'appellerait, par exemple, la Loi sur les mesures d'urgence, qui pourrait donner au gouvernement les moyens de répondre aux quatre principales sortes d'urgences nationales. On a des sinistres, on en a parlé tout à l'heure, on a l'état d'urgence, on a l'état de crise internationale et on a l'état de guerre, et ce tout en gardant bien à l'esprit qu'il est important de respecter un droit de regard du Parlement et qui doit se faire en consultation avec les provinces et dans le respect des droits individuels de tous les Canadiens. Cette Loi devrait être assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Déclaration canadienne des droits. Elle devrait également être conforme aux exigences du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et prévoir des compensations pour les dommages subis par les victimes.

Avant de pouvoir invoquer cette Loi ou une partie de la Loi, les provinces devraient être obligatoirement consultées. La durée de l'application de la Loi devrait être limitée de la même manière que la nature des mesures spéciales qui sera définie avec précision.

A mon sens, monsieur le Président, dans ce que devrait présenter le gouvernement, tous ces éléments devraient être compris et j'espère que, au moment de l'étude devant cette Chambre, tous ceux qui ont à coeur l'intérêt national, c'est-à-dire tous les élus du Parlement, devraient être en faveur d'un changement à cette loi.

M. le vice-président: L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

[Traduction]

Comme il est 18 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 20 heures; la Chambre passera alors à l'étude de la crise que traversent actuellement les producteurs céréaliers canadiens.

(La séance est suspendue à 18 heures.)